

Ces réservoirs sont maintenant à se construire sur le bassin Wellington, à Montréal, et sous peu ils seront prêts et le transport de l'huile par bateaux pourra se faire par ces compagnies indépendantes sans être obligées de passer par les exigences du combine des compagnies de chemin de fer et du *Standard*.

Enfin, le gouvernement vient de publier un Ordre en Conseil, en date du 1er mai 1900, par lequel il a annulé les taux de fret exorbitants que les compagnies de chemin de fer chargeaient sur l'huile américaine.

C'est la première fois dans l'histoire du pays qu'un gouvernement entreprend de sauvegarder les droits du peuple en annulant des taux de fret que les compagnies de chemin de fer avaient adoptés.

Dans la session de 1900, la *Dominion Oil Pipe Line*, qui avait eu en 1887, sous le régime conservateur, une charte lui donnant le pouvoir de poser des tuyaux dans toutes les parties du pays et d'exproprier, a voulu obtenir la confirmation de ces privilèges exorbitants. Les députés libéraux se sont fortement opposés à la continuation de ces privilèges. Les promoteurs ont offert d'abandonner entre autres le droit d'expropriation qu'ils avaient, mais les libéraux n'ont pas voulu céder et la compagnie a été obligée de retirer son projet de loi.

On a parlé d'abolir davantage les droits sur l'huile de charbon. Le *Tail & Empire* s'y est fortement opposé dans un article publié le 4 mai 1900, où il disait :

" Quelques journaux, amis du gouvernement d'Ottawa, prétendent que le moyen de se débarrasser du monopole du *Standard Oil* serait d'abolir entièrement le droit protecteur sur l'huile,